

Programme de mentorat 2019-2020

Document d'information
et formulaire d'inscription
à l'intention des mentoré/es



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

**Un environnement
bâti de qualité,
ça profite à tous.**

Qu'est-ce que le mentorat ?

Le mentorat vise le développement des compétences et du savoir-être d'un professionnel de la relève.

Le mentor, architecte d'expérience, transmet ses connaissances et ses acquis professionnels en soutenant le mentoré dans l'atteinte de ses objectifs professionnels. La relation de confiance qui s'établit offre une opportunité unique d'échanges et de rétroaction constructive sur les projets et aspirations des mentorés.

La base du mentorat est une communication directe, honnête, confidentielle et respectueuse.

L'importance du mentorat

Le mentorat est important pour la profession d'architecte. Il assure la transmission du savoir d'une génération à une autre et contribue ainsi à rehausser le professionnalisme. Il contribue à l'épanouissement des membres d'un milieu professionnel en les incitant à s'entraider et à partager leurs expériences. Enfin, il rapproche les membres de leur ordre professionnel.

J'aimerais être mentoré

Les mentorés doivent être inscrits au tableau de l'Ordre depuis cinq ans ou moins. La relation de mentorat vous offrira du soutien et des outils pour atteindre vos objectifs personnels et professionnels.

Voici quelques exemples de sujets pouvant être abordés dans le cadre d'une relation mentorale :

- Produire un plan de carrière, fixer des objectifs
- Apprendre à mieux contrôler le stress et la performance
- Mener une réflexion critique sur le déroulement des mandats et de sa relation avec les clients
- Développer ses habiletés politiques
- Prendre du recul afin de prendre des décisions éclairées
- Développer sa confiance en soi et son sentiment de compétence
- Concilier travail-famille, discontinuité de la carrière et congés parentaux
- Apprendre à s'affirmer et à mettre ses limites
- Développer un sain détachement face à ses projets
- Développer ses habiletés de vente
- Résoudre des différends avec les clients
- Se lancer en affaires : Définir son offre, développer sa vision, développer de bons comportements en affaires
- Faciliter son intégration professionnelle dans le milieu de l'architecture au Québec
- Apprendre et se familiariser avec une pratique en marge (ex. : le développement immobilier)
- Bâtir son influence personnelle.





Grâce à ses expériences, votre mentor vous accompagnera dans l'atteinte de vos objectifs, non seulement en vous écoutant et en vous guidant, mais aussi en vous mettant au défi de passer à l'action.

Si vous faites preuve de souplesse, de franchise et d'autonomie, si vous êtes ouvert à la rétroaction, et si vous êtes motivé à déployer les efforts nécessaires pour atteindre vos objectifs, vous vous plairez dans une relation mentorale.

Notez que :

- Si votre candidature est retenue, vous devrez assister à l'activité de formation obligatoire qui se tiendra le jeudi 13 juin 2019 à Montréal.
- Pour participer au programme, vous devrez acquitter les frais du programme (100 \$ + taxes) qui vous seront facturés au début du programme de mentorat.

Les avantages du programme de mentorat de l'Ordre

- Être accompagné dans le développement de vos compétences et de votre savoir-être;
- Être appuyé dans la planification, la validation et l'accomplissement de votre parcours professionnel;
- Briser l'isolement professionnel si vous pratiquez en solo;
- Bénéficier d'une nouvelle activité de formation continue;
- Enrichir votre éthique professionnelle.

N. B. : Le programme de mentorat ne vise pas à vous aider à trouver un emploi ni à vous fournir des conseils techniques sur votre pratique professionnelle.

Le déroulement du programme

Le programme de mentorat se déroulera entre juillet 2019 et juin 2020. Une formation obligatoire de démarrage sera offerte le 13 juin 2019 au terme de laquelle les dyades mentorales (la paire formée par le mentor et le mentoré) seront formées.

Comme le précise le Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, des heures de formation continue seront reconnues selon les critères suivants :

- **Catégorie 1 :** 2,5 heures pour l'activité de formation du 13 juin 2019
- **Catégorie 2 :** un maximum de 23 heures pour la relation de mentorat

Les mentorés doivent faire preuve de proactivité car ils ont la responsabilité de planifier et de préparer les rencontres avec leur mentor.

Un suivi ponctuel est offert par l'Ordre tout au long du programme. Chaque dyade mentorale est toutefois responsable de ses rencontres et de l'atteinte des objectifs fixés par le mentoré en début de programme. L'autonomie des dyades est valorisée.

Le nombre de dyades étant limité à 12, l'Ordre ne peut garantir que toutes les personnes intéressées seront retenues pour participer au programme de mentorat.



Confidentialité

Les échanges entre mentor et mentoré sont confidentiels. Ils n'ont pas à être transmis à l'Ordre. Il en va de même pour les objectifs du mentoré: ceux-ci n'ont pas à être transmis à l'Ordre ni soumis à son approbation.

Une entente de partenariat sera signée au début de la période de mentorat. En plus d'établir les objectifs et les rôles de chacun, elle confirme la stricte confidentialité des échanges dans le cadre du programme de mentorat.

Évaluation

Le programme de mentorat ne comporte aucune évaluation. Seule compte la relation établie dans la dyade mentorale.

Au terme du programme, l'Ordre vous invitera à répondre à un court sondage qui lui permettra d'évaluer le fonctionnement du programme, la satisfaction des participants et la pertinence de pérenniser ce programme de mentorat.

Pour toutes questions, écrivez à aidealapratique@oaq.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Prénom et nom

N° de permis

URL LinkedIn

Site Web de votre firme

Région où vous exercez

Votre pratique et vos objectifs professionnels

Décrivez brièvement votre pratique et ce qui vous passionne dans votre profession.

Quels sont vos objectifs professionnels à moyen et long terme ?



Le mentorat

Qu'est-ce que le mentorat pour vous ?

Pourquoi cherchez-vous un/e mentor/e ?

Combien de temps êtes-vous prêt/e à investir dans une relation mentorale ?



Avez-vous déjà participé à un programme de mentorat ?

Disponibilités

Êtes-vous disponible pour assister à la journée de formation offerte le 13 juin 2019 ?

Oui Non

Croyez-vous devoir quitter la province plus de 6 mois entre juillet 2019 et juin 2020 ?

Oui Non

S'inscrire

Faites parvenir ce formulaire à aidealapratique@oag.com au plus tard le 24 mai 2019.

Un représentant de l'Ordre communiquera avec vous suite à la réception de votre candidature.

La sélection des participants sera effectuée au plus tard le 31 mai 2019.

Les frais de participation au programme seront facturés aux mentorés sélectionnés.

